

Violence structurelle, violence culturelle et violence symbolique :

La triple vulnérabilité des éleveuses laitières wallonnes face au néolibéralisme agricole

Carolina Carpio Villarroel

Postdoctorante au Centre de recherche EcoLAWgy, Université de Liège

Christine Frison

Directrice du Centre de recherche EcoLAWgy, Université de Liège

Introduction :

Le secteur laitier wallon traverse une crise profonde depuis plusieurs décennies (Marneffe, 2024). Le nombre de fermes y a chuté de 57 % depuis 1990 (Statbel, 2024), une évolution qui reflète les tendances observées dans l'ensemble du pays. Dans le même temps, la surface moyenne par exploitation a presque triplé, passant de 12,5 ha en 1980 à 38,7 ha en 2022. La production se trouve ainsi de plus en plus concentrée dans un secteur moins dense, mais davantage capitalisé (Statbel, 2024).

Depuis les années 1990, les politiques commerciales et agricoles ont inscrit l'agriculture wallonne dans un cadre néolibéral marqué par la libéralisation des échanges (accord de Marrakech, OMC) et par une Politique Agricole Commune (PAC¹) recentrée sur la compétitivité, la dérégulation des volumes et l'orientation vers le marché mondialisé. Cela s'est traduit par l'ouverture accrue des marchés, la fin des quotas laitiers en 2015, la généralisation des paiements directs découplés, ainsi que par l'ajout progressif de conditionnalités et d'objectifs liés à la durabilité (Carpio Villarroel, 2025).

Dans les faits, cette gouvernance fondée sur un cadre néolibéral s'articule étroitement avec les transformations profondes de l'agriculture wallonne : restructuration des filières, agrandissement des fermes, pression administrative accrue et dépendance renforcée à quelques acteurs économiques. Mais on connaît moins bien comment ces transformations à l'échelle structurelle, affectent différemment les femmes agricultrices au sein des exploitations.

Selon le rapport d'Oxfam Belgique (2023) et du Service public de Wallonie (SPW, 2025), les femmes représentent 29 % de la main-d'œuvre agricole régulière en Wallonie, mais seules 16 % d'entre elles occupent le statut de cheffe d'exploitation. Près de 45 % des femmes actives en agriculture restent cantonnées au statut de « conjointe aidante », un statut quasi inexistant chez les hommes (5 %). À l'inverse, ces derniers dirigent 70 % des exploitations agricoles.

Les cheffes d'exploitation disposent également de surfaces plus réduites : en moyenne 42,6 hectares, contre 60,5 hectares pour leurs homologues masculins, révélant une inégalité persistante dans l'accès à la terre et aux ressources productives.

¹ Politique agricole commune PAC.

Enfin, seules 18 % des femmes ont suivi une formation agricole complète, tandis que la majorité d'entre elles (67 %) disposent essentiellement d'une expérience pratique.

À l'échelle européenne, la direction des exploitations demeure majoritairement masculine. Selon Statbel (2024), dans l'UE-27², 68,4 % des chefs d'exploitation sont des hommes, contre 31,6 % de femmes, d'après les données du recensement agricole de 2020. En Belgique, cette proportion atteint 85,2 %, ce qui place le pays parmi ceux où la direction des exploitations agricoles est la plus masculinisée. Ces écarts se retrouvent également au niveau régional, comme nous l'avons déjà vu.

À partir de ce contexte marqué par des déséquilibres de genre, nous observons la perpétuation d'une triple violence à l'encontre des femmes, violence que l'on peut qualifier de structurelle, symbolique et culturelle.

Le déséquilibre de genre se marque notamment par le fait que les femmes agricultrices continuent d'assumer des tâches associées au « care », à la fois dans la ferme et dans la sphère domestique : soin aux animaux, traite des vaches, gestion administrative, organisation du foyer et prise en charge des enfants. Ces activités, essentielles au fonctionnement de l'exploitation, et du foyer, restent souvent invisibles et peu reconnues socialement (Ayrat, 2021). Cette assignation genrée contribue à reproduire une violence culturelle et symbolique, où ces rôles dits « féminins » sont perçus comme naturels et allant de soi dans le monde rural. Il s'agit de formes de violence discrètes mais profondes, qui renforcent les rapports de domination et limitent les marges d'action des éleveur/euses et agriculteurs/trices.

Or, il existe encore peu de recherches qui articulent simultanément le néolibéralisme comme producteur de violences structurelles, de violences culturelles et de violences symboliques au milieu rural. C'est précisément ce manque que nous souhaitons combler en répondant aux questions suivantes : comment le néolibéralisme génère-t-il une triple violence, structurelle, culturelle et symbolique, dans le quotidien des éleveuses laitières wallonnes ? Et comment ces violences sont-elles vécues et interprétées par les femmes agricultrices ?

C'est à partir de cette articulation entre l'échelle globale et l'échelle locale que nous analyserons les conditions de travail et de vie des éleveuses laitières wallonnes, face à ce triple vécu de violences.

Méthodologie

Cet article s'appuie sur une recherche doctorale menée entre 2019 et 2025 auprès d'éleveurs/euses de vaches laitières en Wallonie. L'enquête repose sur une approche qualitative, inductive, itérative et compréhensive (Olivier de Sardan, 2008), visant à saisir la manière dont les agriculteurs et agricultrices vivent et interprètent les effets conjoints de la violence structurelle (politiques agricoles, bureaucratie, pressions économiques) et de la violence culturelle et symbolique (normes professionnelles, représentations sociales, rapports de genre).

Les données empiriques mobilisées pour cet article sont issues de 26 entretiens semi-directifs réalisés dans le cadre de la thèse. Toutefois, dans une perspective de mise en lumière des

² Union européenne.

expériences genrées, nous nous concentrons ici sur les récits des dix femmes éleveuses rencontrées entre 2019 et 2025. Cette sélection se justifie par le fait que ces éleveuses présentent une diversité de trajectoires et de conditions d'exercice : elles sont engagées dans des modèles productifs variés (agriculture biologique ou conventionnelle), exploitent des fermes de tailles différentes (petites, moyennes ou grandes), et appartiennent à plusieurs générations (de 30 à plus de 70 ans).

Ces entretiens sont complétés par des observations participantes menées lors d'assemblées syndicales, d'événements agricoles et de situations quotidiennes de travail, permettant d'analyser in situ les contraintes, les significations et les ajustements pratiques associés à l'activité d'élevage. Ce croisement des données favorise une compréhension contextualisée et incarnée des dynamiques de domination.

L'analyse thématique a été réalisée de manière progressive et itérative, afin d'identifier les mécanismes d'exclusion, de domination et d'invisibilisation qui traversent le quotidien des éleveuses. Le protocole d'enquête s'appuie sur des principes éthiques stricts, incluant anonymisation complète, consentement éclairé, confidentialité des entretiens, ainsi que sur une posture réflexive attentive aux enjeux relationnels, émotionnels et positionnels du terrain. Cette démarche méthodologique permet d'appréhender de manière fine les modalités par lesquelles les violences structurelles, culturelles et symboliques se co-produisent et se manifestent dans les expériences vécues des agricultrices.

Cadre théorique

Avant d'aborder les mécanismes spécifiques de violences symboliques et genrées, il est important de préciser que notre analyse s'inscrit explicitement dans les études de genre et les approches écoféministes, deux champs qui ont largement documenté la manière dont les rapports sociaux de sexe structurent l'agriculture, la transmission des fermes, l'organisation du travail et les formes de domination qui traversent le monde rural.

Les travaux consacrés aux femmes en agriculture ont montré de longue date que le secteur agricole européen se construit sur une organisation profondément hétéro-patriarcale (Henrotte & Van Den Broeck, 2026; Rignault, 2025). Plusieurs autrices éclairent cette imbrication entre division sexuée du travail, normes professionnelles et inégalités structurelles. Ainsi, démontrent l'existence d'inégalités persistantes dans l'accès à la terre, dans les parcours de formation agricole et dans l'intégration des femmes au sein des instances décisionnelles. Leur recherche met en évidence comment ces obstacles institutionnels fabriquent une forme de violence structurelle, en limitant les trajectoires de femmes et leur reconnaissance professionnelle (Ayrat, 2021; Bessière, 2008; Carracillo, 2017; Flynn et al., 2015a; Haugen & Brandth, 1994) .

Dans le même sens, Haugen et Brandth (1994) analyse la ferme familiale comme un espace où s'articulent production agricole et ordre patriarcal. Elle montre comment les femmes doivent sans cesse renégocier leur place dans un système où la légitimité professionnelle demeure implicitement masculine. De son côté, Sally Shortall (2001) a largement contribué à documenter l'invisibilisation du travail féminin dans les exploitations européennes, notamment à travers la catégorie de « conjointe aidante », qui naturalise la place seconde des femmes et constitue une forme de violence symbolique, en les excluant du statut d'agricultrice à part entière malgré leur contribution essentielle (Haugen & Brandth, 1994; Shortall, 2001)

Ces apports trouvent un prolongement théorique dans les courants écoféministes, qui invitent à articuler la domination patriarcale, la dévalorisation du travail du care et l'exploitation du vivant. L'éthique du care, tout comme la critique écoféministe, offre des outils particulièrement pertinents pour analyser les situations des femmes éleveuses laitières. Par exemple, Adams & Gruen (2022) mettent en lumière le lien entre exploitation des animaux femelles dans les systèmes d'élevage, et exploitation du travail reproductif féminin. Cette perspective éclaire la manière dont les femmes, dans les fermes, assument des tâches de soin (aux animaux, aux enfants, à l'exploitation) assimilées à des qualités « naturelles », et donc dévalorisées (Adams & Gruen, 2022).

Les analyses de Maria Mies et Vandana Shiva (1998) permettent également de comprendre comment les femmes rurales, gardiennes de la subsistance et de la biodiversité, s'opposent souvent aux logiques agro-industrielles fondées sur l'accumulation, l'extractivisme et la marchandisation du vivant (Mies & Shiva, 1998).

Enfin, la philosophie de Val Plumwood (1993) critique le dualisme nature/culture, homme/femme, esprit/corps, fournit un cadre conceptuel utile pour analyser la rationalité dominante à l'œuvre dans l'agriculture intensive. En montrant comment ces dualismes hiérarchisés servent à justifier la domination du vivant et le travail invisible (Plumwood, 1993).

L'intégration de ces travaux permet d'affirmer que la violence vécue par les femmes éleveuses wallonnes ne peut être comprise qu'à partir d'une approche intersectionnelle, articulant simultanément :

- l'impact des transformations économiques et institutionnelles liées au néolibéralisme (violence structurelle) ;
- les normes professionnelles, familiales et rurales qui assignent les femmes à des rôles secondaires (violence culturelle) ;
- les processus de naturalisation, de dévalorisation et d'invisibilisation du travail féminin (violence symbolique).

Ce positionnement théorique féministe et écoféministe renforce donc la pertinence d'une analyse qui articule domination de genre, organisation du travail, rapport au vivant et dynamiques néolibérales.

Le néolibéralisme : une rationalité politique polysémique et polymorphe

Avant d'aborder les effets du néolibéralisme sur la vie et le travail des éleveuses laitières, il est nécessaire d'explicitier ce que recouvre ce terme. Plusieurs auteurs, autrices (Bisoka & Giraud, 2020 ; Evrard et al., 2023 ; Simon & Piccoli, 2008) soulignent la difficulté de définir le néolibéralisme, tant celui-ci fonctionne comme un « signifiant flottant », dépourvu de signification stable et mobilisé dans des contextes variés. Cette indétermination fait partie de sa force : le néolibéralisme n'apparaît jamais comme un bloc homogène, mais comme une rationalité politique polymorphe qui traverse les politiques publiques, les dispositifs administratifs, les normes économiques et les pratiques quotidiennes.

Son caractère diffus rend ses effets difficiles à identifier, car ils se manifestent sous des formes éclatées, souvent interprétées comme des problèmes isolés plutôt que comme les produits d'une

logique plus large. Cette dispersion rend toutefois l'analyse du néolibéralisme indispensable, à condition d'adopter une lecture transversale capable de relier des transformations situées à des échelles multiples, du local au global et inversement, afin de mettre au jour la cohérence d'un système qui ne se nomme pas toujours explicitement (Bisoka & Giraud, 2020 ; Evrard et al., 2023 ; Simon & Piccoli, 2018).

Cette rationalité politique a pour objectif principal la mobilisation et la concentration des capitaux économiques. Selon Amin et al. (2006), le néolibéralisme constitue une variante de doctrines « favorables au capital » tendant à devenir dominantes dans les phases d'expansion financière du capitalisme, ce qui favorise une économie politique centrée sur la performance, l'investissement et la marchandisation croissante des pratiques économiques et institutionnelles (Amin et al., 2006).

À l'échelle des politiques publiques, la rationalité néolibérale reconfigure le rôle de l'État autour de la promotion du marché, de la concurrence et de l'autonomie individuelle. Contrairement à l'idée reçue d'un retrait étatique, l'État intervient activement pour produire les conditions d'un ordre économique fondé sur l'entreprise, l'évaluation et la responsabilisation (Brady, 2014 ; Evrard et al., 2023). Les politiques sociales deviennent personnalisées et conditionnelles, incitant les individus à se gouverner eux-mêmes comme des entrepreneurs.

Dans les entreprises privées, cette rationalité se traduit par la priorité accordée à la consolidation du capital, à travers des outils de mesure de la performance, la standardisation des pratiques et la mise en concurrence généralisée, pouvant favoriser des situations d'oligopole ou de quasi-monopole (Palpacuer et al., 2006).

Si le néolibéralisme est polymorphe, il est également hybride : il coexiste avec d'autres logiques institutionnelles, produisant des tensions, des contradictions et des formes spécifiques de violence sociale (Brady, 2014). C'est précisément cette production de violences, issues de la diffusion d'une logique néolibérale, qui constitue le cœur de notre réflexion.

Violences produites par les transformations néolibérales : apport du modèle de Galtung

Pour analyser les effets violents du néolibéralisme, nous mobilisons le cadre conceptuel proposé par Johan Galtung (1969). Celui-ci introduit la notion de violence structurelle (1969) pour désigner une forme de violence intégrée aux structures sociales, économiques, politiques ou culturelles et produisant des inégalités évitables dans la répartition du pouvoir et des ressources. Dans ce modèle, la violence ne se réduit pas à un acte intentionnel, mais renvoie à des configurations sociales qui limitent l'autoréalisation des individus, notamment les groupes les plus marginalisés, que Galtung qualifie d'« underdogs » (Flynn et al., 2015b; Galtung, 1969; Parazelli, 2008).

Selon Flynn et al (2015a), le triangle de la violence de Johan Galtung distingue trois formes interdépendantes de violence.

La violence directe est visible : un acte concret, physique ou verbal, commis par un auteur identifiable.

La violence structurelle est moins perceptible : elle provient de structures sociales inégalitaires qui empêchent certains groupes d'accéder à leurs besoins ou droits. Elle est diffuse, intégrée aux institutions et produit des inégalités persistantes.

La violence culturelle correspond aux valeurs, normes et représentations qui justifient et

légitiment les deux autres formes, rendant parfois la violence invisible ou acceptable (Flynn et al., 2015b).

Ces trois dimensions fonctionnent en cycle : la culture légitime les structures, qui à leur tour rendent possible la violence directe. Le modèle montre que la violence ne réside pas seulement dans les actes individuels, mais dans l'organisation sociale, elle-même.

Le concept de violence structurelle a été approfondi et élargi par de nombreux auteurs, autrices dont Farmer (2004, 2009), Ho (2007) et Scheper-Hughes & Bourgois (2004) (in Flynn et al., 2015a, p. 32). Pour ces chercheurs/euses, la violence structurelle s'enracine dans l'État et ses institutions : elle fonctionne comme une « machinerie invisible produisant des inégalités sociales », générant des processus d'exclusion ou de marginalisation selon des axes tels que le genre, la classe sociale, la race ou d'autres systèmes d'oppression imbriqués (Flynn et al., 2015b).

La violence culturelle agit comme un intermédiaire : elle normalise ou rend invisible la violence structurelle et la violence directe, leur conférant une apparence de permanence. Elle peut transformer la perception d'une action violente en un phénomène toléré ou naturalisé. Ces trois dimensions ne sont pas indépendantes, mais interdépendantes : chacune alimente les autres dans un cycle de reproduction des inégalités (Flynn et al., 2015b; Galtung, 1969).

Ainsi, dans une perspective inspirée de Galtung, nous considérons que le néolibéralisme constitue un moteur central de la production de violences structurelles, à travers ses dispositifs institutionnels, économiques et bureaucratiques, ainsi que de violences culturelles et symboliques, via les normes professionnelles, les représentations sociales et les rapports genrés naturalisés dans le secteur agricole.

Dans la même perspective, Bourdieu montre que la domination repose sur l'incorporation par les dominé/es des structures symboliques de l'ordre social, ce qui confère à celui-ci une apparence de légitimité malgré son caractère arbitraire. Il désigne cette opération sous le terme de violence symbolique (Gautier, 2019). Cette forme de violence opère par la persuasion, la naturalisation et la banalisation, plutôt que par la contrainte explicite.

Enfin, Liz Kelly (1991) propose une compréhension continue et graduelle de la violence faite aux femmes, entendue comme un ensemble de situations où celles-ci éprouvent intrusion, menace, peur ou limitation de leur autonomie, qu'il s'agisse de dimensions physiques, psychologiques ou sexuelles. Son approche met en lumière les imbrications entre violence symbolique, violences de genre et normes sociales (Kelly, 1991).

Ensemble, ces contributions établissent que la violence structurelle, la violence culturelle et la violence symbolique constituent des phénomènes multidimensionnels, ancrés dans les institutions, les normes sociales, les rapports de domination et les expériences situées.

Bien que l'analyse des formes de violence soit plurielle et complexe, nous porterons plus spécifiquement notre attention sur trois dimensions centrales pour comprendre la situation vécue par les femmes éleveuses en Wallonie : la violence structurelle, la violence culturelle et la violence symbolique.

Ce cadrage théorique permet d'aborder les données empiriques issues du terrain et d'articuler celles-ci à l'analyse des violences, diffuses, institutionnelles, normatives ou genrées, qui traversent leur quotidien et leurs pratiques professionnelles.

Résultats

La violence structurelle et la politique agricole commune PAC

La violence structurelle, au sens de Galtung (1969), s'observe dans l'agriculture wallonne à travers l'articulation entre un soutien public constamment reconfiguré (PAC) et une participation active dans la libéralisation commerciale qui place les éleveurs/euses sous contrainte concurrentielle au niveau local comme global (Carpio Villarroel, 2025).

Du côté des soutiens publics, les réformes successives de la Politique agricole commune (PAC) ont profondément redéfini les modalités d'intervention de l'État. Un tournant majeur est constitué par la réforme MacSharry de 1992, qui a marqué le passage d'un système fondé sur les prix garantis vers un modèle d'aides directes au revenu, assorti d'exigences environnementales croissantes. Cette orientation a été renforcée, entre autres, par la fin des quotas laitiers en 2015, supprimant un mécanisme essentiel de stabilisation et exposant davantage les producteurs aux fluctuations du marché mondial.

Dans ce nouveau cadre, la PAC continue de fournir des primes, mais leur versement est désormais conditionné au respect de l'ensemble des règles de la conditionnalité. En signant cet engagement, les agriculteurs/trices acceptent d'être soumis à des contrôles administratifs ou contrôles sur place, portant sur des normes environnementales, sanitaires, de bien-être animal ou de gestion des terres. Tout non-respect entraîne une réduction proportionnelle des aides, calculée en fonction de la gravité, de l'étendue, de la persistance ou du caractère intentionnel de l'infraction ; les pénalités peuvent aller d'un simple avertissement (0 %) jusqu'à la suppression totale des aides (100 %).

Selon Le Gall et al. (2005) et Lepour (2025), les mécanismes de soutien conditionnel renforcent la dépendance structurelle des agriculteurs et agricultrices aux dispositifs administratifs qui encadrent l'accès aux aides. La multiplication des normes, combinée aux obligations de conformité et aux risques de contrôle, accroît l'exposition des exploitations à des sanctions économiques pouvant affecter directement leur revenu ainsi que leur stabilité financière. Ces exigences tendent également à accentuer les inégalités entre exploitations : celles disposant de ressources administratives, techniques ou humaines suffisantes parviennent plus aisément à répondre aux exigences normatives, tandis que les plus petites structures, déjà fragilisées, sont davantage exposées au risque d'erreurs, de pénalités et de décrochage du système d'aides (Le Gall et al., 2005; Lepour, 2025).

Les primes de la PAC et la violence structurelle dans les élevages laitiers

Les données du Service public de Wallonie (SPW, 2025) montrent que les éleveurs/euses laitiers sont confrontés à d'importantes inégalités structurelles dans la répartition des aides. Le soutien couplé destiné aux vaches laitières atteint seulement 23,75 € par vache, alors que, par comparaison, le montant octroyé aux vaches viandeuses s'élève à 135,28 € par animal. Le soutien aux vaches laitières apparaît ainsi particulièrement faible. Par ailleurs, les principales aides du

premier pilier, telles que le paiement de base ou le paiement redistributif (135,85 €/ha, calculé sur une base de 143 €/ha) sont indexées sur la surface agricole utile.

Ce fonctionnement avantage mécaniquement les exploitations de grande taille, laissant les petites et moyennes fermes, plus susceptibles d'être dirigées ou co-dirigées par des femmes, avec des marges d'amortissement bien plus réduites. Le déséquilibre entre un paiement couplé quasi symbolique et des aides surfaciques structurellement inégalitaires accentue ainsi la vulnérabilité économique des élevages les moins capitalisés.

Ces dynamiques apparaissent clairement dans les récits recueillis. Pour les grandes exploitations, les primes représentent un apport financier supplémentaire, mais elles ne constituent pas un levier déterminant pour la survie de la ferme, comme l'expriment Annie et Paule, toutes deux conjointes aidantes, dont les maris sont les chefs d'exploitation :

« Nous avons 700 vaches sur deux sites [...]. Nous ne faisons jamais un investissement en imaginant que les primes de la PAC va les payer. Les primes sont la cerise sur le gâteau. » Annie (AC³, 30.01.2023)

« Les primes de la PAC représentent aussi une valeur quand même conséquente, c'est pour ça que nous les demandons. Si c'était 200 euros, on ne chercherait pas à les avoir, quoi hein ? Mais comme ça représente quand même des milliers, hein, donc fatalement ce serait bête de ne pas les avoir, parce que si nous, on n'en profite pas, c'est d'autres qui en profitent. Donc non, on ne peut pas passer à côté. » Paule (AC, 23.01.2023).

Ce constat contraste fortement avec celui des petites et moyennes fermes, pour qui les montants perçus deviennent une ressource incontournable qui représentent un socle vital, compensant les faibles revenus. Véronique décrit ce rôle stabilisateur de manière explicite :

« Oui, mais écoutez-moi. Demain, s'il n'y a pas de prime, on ne pourra pas vivre ainsi. Les primes nous aident à avoir un revenu à la fin de l'année. Toute l'année, on travaille, mais nous n'avons pas un salaire régulier ; on se donne un salaire à la fin d'année » Véronique (AB⁴, 09.11.2023).

La dépendance aux primes, conjuguée au caractère instable et parfois arbitraire de leur gestion, produit chez les éleveurs/euses, qu'ils soient à la tête de petites, moyennes ou grandes exploitations, un sentiment partagé de précarité et de chantage institutionnel.

« On aimerait mieux de ne pas avoir besoin de ces primes-là, on aimerait mieux pouvoir avoir un bon prix du lait et avoir un travail qui soit rémunérateur plutôt qu'avoir des primes, quoi, parce que ça nous pend au nez, bah, finalement, ils jouent avec nous, ils font un peu de chantage, hein ! si vous faites ça ! ah... pas en ordre à ce niveau-là, ben on vous retire un pourcentage de primes. Paule (AC, 23.01.2023) »

Les éleveurs/euses soulignent que le moindre écart aux normes peut entraîner une réduction immédiate et importante des aides, ce qui renforce une insécurité structurelle et une vigilance constante face au système administratif. Au-delà de la dépendance financière, cette situation engendre également un affaiblissement de l'autonomie professionnelle : les éleveurs/euses doivent adapter leurs pratiques non pas seulement en fonction de leurs besoins agronomiques, environnementaux ou économiques, mais en fonction des exigences de conformité dictées par les dispositifs de la PAC. En conséquence, les primes deviennent à la fois indispensables et

³ AC = Agriculture conventionnelle

⁴ AB = Agriculture Biologique

contraignantes, révélant la manière dont la violence structurelle s’immisce dans le quotidien du métier en limitant la capacité d’action des agriculteurs.

Violence structurelle et bureaucratie

Une autre manière par laquelle se légitime cette violence structurelle passe par l’instauration d’une bureaucratie dense, destinée à contrôler et encadrer le travail des éleveurs/euses. Le fait d’avoir signé la conditionnalité, et d’être profondément dépendants des primes, produit un double dynamique : d’une part, une dépendance accrue envers l’administration et ses dispositifs de vérification ; d’autre part, une normalisation progressive des nombreuses obligations qu’ils doivent remplir pour que leur travail soit reconnu et que les aides puissent être versées.

Autrement dit, pour continuer à exister économiquement dans le système, les agriculteurs doivent se conformer en permanence à un ensemble croissant de normes, de contrôles et de procédures, faisant de la conformité bureaucratique une condition structurelle de leur survie professionnelle.

Les verbatims recueillis illustrent avec force cette expérience quotidienne d’un contrôle omniprésent. Emma décrit un climat constant de surveillance :

« Ce que je n’aime pas, ce sont les contrôles, c’est beaucoup de contrôles, ben, c’est tout le temps, tout le temps des contrôles. On a toujours l’impression d’avoir un gendarme derrière. Ouais, on essaie de bien faire, en fait, on ne fait rien d’illégal, mais on a toujours l’impression que non, ça, ce n’est pas correct » Emma (AB, 10.11.2023).

La dimension invisible des contrôles renforce également le sentiment d’impuissance :

« Je vais toucher du bois [...]. Mais le truc c’est qu’on ne se rend pas compte, mais on est contrôlé sans le savoir parce qu’une fois, j’ai reçu un papier pour dire qu’on avait été contrôlé, mais que tout était bon, mais on ne le savait même pas parce qu’ils nous contrôlent par satellite, parfois on est contrôlé sur place [...], mais après je vous dis on a des contrôles sans le savoir » Marie (AC, 08.11.2022).

Ces témoignages montrent que la bureaucratie, loin d’être un simple dispositif neutre d’organisation des aides, est un outil central de la violence structurelle. Elle crée un environnement où l’agriculteur/trice doit constamment s’ajuster, se justifier et anticiper d’éventuelles sanctions. L’action publique ne prend plus la forme d’un soutien, mais d’un gouvernement à distance, opéré par les normes, les indicateurs et les audits, qui déplace la charge de la preuve vers l’exploitation.

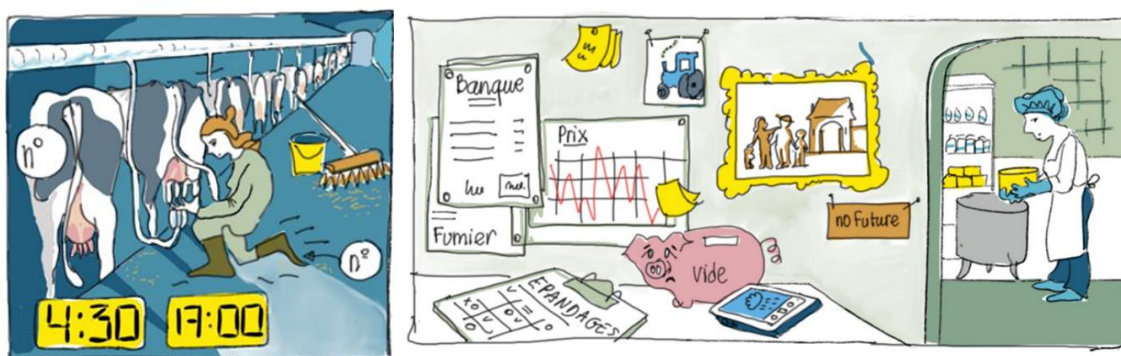
Cette violence institutionnelle est renforcée par la présence croissante de normes privées, chartes des laiteries, cahiers des charges, indicateurs de durabilité, qui conditionnent non seulement l’accès aux marchés mais aussi le prix du lait. Ce cumul de normes rend la conformité encore plus dépendante du travail administratif, un travail souvent assumé par les éleveuses, ce qui ajoute une dimension genrée à la violence structurelle (Ayrat, 2021; Carpio Villarroel, 2025).

Ainsi, la bureaucratie ne constitue pas uniquement un cadre réglementaire : elle est ressentie comme une pression continue, une forme de contrôle permanent qui limite les marges de manœuvre, fragilise l’autonomie professionnelle et contribue à la stabilité précaire des exploitations laitières, en particulier les plus petites et celles gérées ou co-gérées par des femmes.

Violence culturelle et symbolique dans les exploitations laitières wallonnes

Les données du Service public de Wallonie (SPW, 2025) montrent que, malgré une présence significative parmi les nouvelles installations agricoles (48 % de femmes en 2024), seules 16 % accèdent effectivement au statut de cheffe d'exploitation. La majorité des femmes restent cantonnées à des positions subalternes : 45 % occupent le statut de conjointe aidante, un statut faiblement reconnu et dépourvu de droits sociaux équivalents et 23 % sont classées dans des rôles "autres", souvent liés au travail administratif, familial ou de soutien technique, sans visibilité réelle dans les indicateurs professionnels (SPW⁵, 2025). Cette distribution inégale des rôles traduit une division sexuée du travail profondément ancrée dans les fermes, où les femmes assument l'essentiel des tâches invisibilisées (gestion administrative, suivi des normes, soin aux animaux, charge domestique) (Ayrat, 2021; Bessière, 2008; Comer, 2016) tandis que les positions de pouvoir, de décision et de représentation restent largement masculines (Bernardi, 2009). Cette organisation genrée du travail ne résulte pas seulement de choix individuels, mais s'inscrit dans un ensemble de normes culturelles et symboliques qui naturalisent la place "secondaire" ou « périphérique » des femmes dans l'exploitation alors même qu'elle est en réalité centrale pour son fonctionnement. En ce sens, elle constitue une violence symbolique : une forme de domination qui opère en douceur, en rendant légitime et "normale" la subordination féminine, tout en limitant leur autonomie décisionnelles, économique, leur accès à un statut, et une reconnaissance professionnelle.

En mobilisant le concept de « maisonnée exploitante » de Bessière (2022) comme attachement construit au fil des expériences quotidiennes pour rendre compte de l'imbrication étroite des sphères domestique et productive, nous montrons comment la division sexuée du travail se fabrique dans les gestes répétés. Empiriquement, la violence culturelle et symbolique se déploie selon quatre processus interdépendants : (1) non-transmission aux filles, (2) double renoncement (agricole et professionnel), (3) triple charge (ferme/foyer/emploi extérieur), (4) invisibilisation du travail souvent cristallisée par le statut de conjointe aidante et la normalisation de la pénibilité féminine. Les verbatims qui suivent donnent à voir la domination, là où s'entrecroisent affect, parenté et production, et où se légitime la place « secondaire » des femmes au nom de la continuité familiale et de la survie économique de l'exploitation (Comer, 2016).



Source : Un métier en tension : comprendre les conditions de vie au de travail des éleveuses et éleveurs de vaches laitières en Wallonie (Carpio Villarroel & Schadeck, 2026)

⁵ Service public wallon

La non-transmission : une violence culturelle et symbolique fondatrice

La première inégalité mise en évidence concerne la reprise de la ferme familiale, qui demeure majoritairement masculine en Wallonie, où 70 % des hommes actifs en agriculture sont chefs d'exploitation (SPW, 2025). Parmi les six cheffes d'exploitation rencontrées, lors de notre étude, aucune n'a hérité de la ferme familiale. Les trajectoires féminines passent par l'achat, l'installation hors cadre familial, le décès d'un conjoint ou la faillite d'un ex-mari. Cette absence d'héritage révèle une norme profondément ancrée dans le monde agricole : la ferme « revient » aux hommes, considérés comme les héritiers légitimes.

Ce décalage est également perceptible dans les récits de femmes qui expriment un attachement fort au métier, mais dont le désir d'être agricultrice n'a pas été reconnu. Comme le dit l'une d'elles : « *Moi, j'ai 46 ans, je viens déjà du milieu [agricole], chez mes parents c'était déjà une ferme et moi, depuis toute petite, j'adorais la ferme et c'était clair dans ma tête, je serai fermière* » Marie (AC, 08.11.2022). Pourtant, c'est son frère qui a repris la ferme. Cette exclusion initiale marque une première forme de violence culturelle et symbolique : les filles sont socialisées à aimer, aider, soigner, mais rarement à diriger la ferme (Cardon, 2004).

Les observations de terrain confirment que ces normes de transmission masculine continuent de structurer les pratiques familiales actuelles. Lorsqu'il est question de reprise de la ferme, les éleveurs/euses en particulier celles et ceux âgés de plus de 50 ans, orientent quasi systématiquement la succession vers les fils, tandis que les filles sont perçues comme des aides ou comme vouées à d'autres trajectoires professionnelles. Cette logique relève d'un schéma culturel profondément ancré, déjà documenté par Comer (2016), où la légitimité pour reprendre l'exploitation reste implicitement masculine. Cette reproduction apparaît de manière particulièrement révélatrice dans le cas de Marie (AC, 08.11.2022). Bien qu'elle ait elle-même été écartée de la reprise de la ferme familiale au profit de son frère « c'était clair dans ma tête, je serai fermière » elle reproduit aujourd'hui, presque inconsciemment, le même schéma en envisageant que son propre fils, et non sa fille, reprenne un jour l'exploitation. Cette continuité intergénérationnelle montre combien les normes de genre liées à l'héritage et à la légitimité professionnelle sont incorporées et rejouées dans la maisonnée agricole, même lorsque les femmes en ont elles-mêmes souffert (Bessière, 2008).

Le double renoncement : vocation empêchée et carrière abandonnée

Le second renoncement vécu par les femmes intervient après leurs études et une première insertion professionnelle en dehors du milieu agricole. Lorsqu'elles rencontrent un conjoint agriculteur et s'installent au sein de la ferme familiale, elles se retrouvent souvent amenées à abandonner leur carrière pour occuper un rôle subalterne dans l'exploitation : statut de conjointe aidante, soins aux animaux, gestion administrative, charge familiale.

Autrement dit, le premier renoncement — celui de ne pas pouvoir reprendre la ferme familiale lors de la succession — est suivi d'un second renoncement au moment de la vie de couple, lorsque la carrière initialement envisagée est abandonnée au profit du fonctionnement de la maisonnée exploitante. Ces deux renoncements successifs s'inscrivent dans un même continuum où les femmes réorganisent leur trajectoire professionnelle et personnelle au service de la survie économique de l'exploitation et du foyer.

Paule raconte ainsi :

« Après mes études secondaires, j'ai fait des études de logopédie à Liège. J'ai ensuite rencontré mon mari, agriculteur, près d'ici. Initialement, j'ai travaillé comme logopède indépendante. Après la naissance de notre premier enfant, j'ai repris le travail, puis après notre deuxième enfant, j'ai décidé de prendre une pause pour m'occuper d'eux. Cependant, les circonstances de la vie ont changé nos plans ; le père de mon mari est décédé d'un cancer [...]. Face à cette situation difficile et à mon congé de maternité, j'ai dû faire un choix. [...] j'ai finalement décidé de ne pas reprendre mon activité de logopède [...] » Paule (AC, 23.01.2023).

Annie a vécu un parcours similaire :

« J'ai rencontré mon mari sur la ferme familiale ici où il était l'agriculteur. Nous nous sommes mariés et j'ai ensuite décidé d'arrêter mon travail de médecin pour travailler avec lui [...] et c'était pour moi la meilleure option : travailler ensemble a simplifié les aspects logistiques et nous a permis d'avoir les mêmes horaires, ce qui a été très bénéfique pour notre vie de famille et de couple. » Annie (AC, 30.01.2023).

Ces récits montrent que le retrait professionnel des femmes n'est pas un simple choix individuel mais le produit d'un ordre symbolique qui prescrit la sur-disponibilité féminine (être flexible, ajustable) et la primauté masculine sur la direction et la succession. La non-transmission aux filles déplace la vocation ; l'installation en couple requalifie la carrière en un travail invisible et sans statut formel (administratif, care, coordination domestique). Ce double renoncement fonctionne ainsi comme un mécanisme de violence culturelle et symbolique : il naturalise la place « secondaire ou périphérique » des femmes et légitime leur désaffiliation professionnelle au nom de la famille et de la ferme.

La triple charge de travail : ferme, foyer, emploi à l'extérieur

Pour beaucoup de femmes rencontrées, les transformations actuelles du secteur agricole, marquées par une forte pression économique et des exigences croissantes de compétitivité, se traduisent par un cumul de tâches devenu structurel. Leur quotidien combine ainsi, de manière étroitement imbriquée, le travail sur la ferme, la gestion du foyer et, souvent, un emploi salarié à l'extérieur. Cette triple charge, déjà décrite par Bessière (2008), dépasse largement l'idée d'un simple « surcroît » de tâches : elle représente aujourd'hui l'un des principaux moyens par lesquels les familles agricoles tentent de faire face aux difficultés économiques, en s'appuyant massivement sur le travail des femmes, qui ne sont pourtant pas reconnues comme cheville ouvrière de la structure agricole.

Dans les trajectoires observées, cette triple charge se manifeste comme une accumulation de temporalités incompatibles, générant fatigue chronique, sentiment d'être « débordée » et renoncements. L'expérience de Barbara illustre ce tiraillement entre les exigences multiples :

« Ah oui, moi aussi, j'aimerais vraiment rester ici [dans la ferme], franchement, si on m'assure qu'il y a suffisamment d'argent à la ferme, je serais ravie. En tant que prof à Bruxelles, chaque fois que je dois partir, ça me dérange de plus en plus. Je ne veux pas devoir investir beaucoup plus dans la ferme pour dégager un salaire. Je fais déjà tellement de choses, entre la comptabilité, les soins aux animaux et les récoltes. Si je reste, ce serait surtout pour être rémunérée pour le travail que je fais et que je continue à faire depuis longtemps. J'aimerais pouvoir avoir un potager, faire mon pain et continuer à aider sans cette pression d'investir encore plus. Ça me semblerait beaucoup plus équilibré. » Barbara (AB, 14.11.2023)

Les études récentes confirment ce constat. Chaillard et al. (2023) montrent que les agricultrices pluriactives sont « triplement pénalisées » et souvent invisibles et non reconnues. Ces trois dimensions s'accumulent et forment un système dans lequel le temps et l'énergie féminine sont constamment sollicités. Loin d'être exceptionnelle, cette triple charge constitue désormais une manière ordinaire, presque attendue de faire fonctionner les exploitations, particulièrement dans un contexte où les tensions économiques s'intensifient.

L'invisibilisation du travail : administratif, soin, famille

Dans l'ensemble des fermes étudiées, les femmes prennent en charge les tâches invisibles, centrales au fonctionnement de l'exploitation : la gestion administrative, le suivi normatif, le soin aux veaux, la traite et la charge domestique du foyer.

Marie et Sophie illustrent ce rôle :

« Mon mari ne s'est jamais beaucoup occupé de la partie administrative parce que mon mari, les papiers c'est 0, ça il n'aime pas et puis il n'a pas le temps. Et puis maintenant c'est mon fils qui fait les déclarations de la PAC, [...] je fais tout ce qui est factures, tout le reste des papiers. » [...] Marie (AC, 08.11.2022).

« Ce métier [d'éleveuse] est compatible avec la vie familiale car nous sommes sur place, les enfants peuvent participer, je les emmenais même au travail tous les jours. Sur ce point, la qualité de vie est excellente. Bien sûr, ce n'était pas toujours très propre, mais voir leur sourire... La qualité de vie est exceptionnelle, je ne connais pas mieux. Côté quantité de travail, il ne faut pas compter ses heures, mais c'est une vie plus qu'un travail, un mélange de vie privée et professionnelle. » Sophie (AB, 01.05.2020).

Au cours des entretiens, le travail du « care » le foyer, soin des enfants, des veaux, etc. apparaît comme un élément central dans les récits des femmes. Elles en parlent spontanément : organisation du quotidien, présence des enfants sur l'exploitation, charge mentale, articulation des temps. Pour plusieurs cheffes d'exploitation, comme Sophie, les enfants ne sont pas simplement un « à-côté » : ils sont physiquement présents dans le travail agricole, impliquant une vigilance constante, des ajustements et un double engagement permanent, produire et prendre soin.

À l'inverse, les hommes interrogés, y compris ceux qui occupent la même position de chef d'exploitation, ne mentionnent pas ou très peu cette dimension. Pour eux, la charge parentale demeure en arrière-plan et apparaît comme relevant « naturellement » de la femme. L'absence de discours masculin sur le soin n'est pas anodine : elle révèle une division sexuée du travail tellement intériorisée qu'elle ne fait pas question (Bernardi, 2009).

Normalisation de la pénibilité du travail

L'analyse de la pénibilité dans les exploitations laitières wallonnes met au jour un processus sociologiquement structuré d'invisibilisation du travail féminin. Les récits des éleveuses montrent en effet que leur pénibilité ne résulte pas seulement d'une accumulation de tâches ou d'un manque de reconnaissance ponctuel : elle s'inscrit dans un ordre social genré qui façonne la manière dont leur souffrance est produite, interprétée et rendue acceptable.

Les travaux d'Avril et Marichalar (2016) éclairent précisément cette dynamique en conceptualisant la division sexuée des pénibilités : celle-ci distingue des pénibilités « visibles » – associées aux tâches masculines, plus facilement objectivables, mesurables ou institutionnalisées et des pénibilités « invisibles », féminines, souvent reléguées dans les marges du travail reconnu. Parmi

ces dernières figurent la répétitivité des gestes, la surcharge mentale, l'exigence émotionnelle, la polyvalence, ou encore l'impossibilité d'interrompre le travail, autant d'éléments systématiquement minorés dans les politiques de prévention ou de reconnaissance professionnelle.

Dans ce contexte, les verbatims recueillis révèlent à quel point cette invisibilisation est incorporée par les agricultrices elles-mêmes. Marie décrit ainsi sans détour :

« Je ne sais pas comment l'expliquer, j'ai déjà dit moi-même, je suis en burn-out, mais je n'ai pas le temps d'y penser, je n'ai pas le temps de me lamenter sur mon sort, je suis en burn-out, je suis malade, je suis pas bien mais je dois traire mes vaches, si je n'y vais pas y'a personne qui va le faire [...], c'est épuisant le travail physique, c'est épuisant le psychologique mais on n'a pas le choix. Donc si je vais voir mon médecin [...] il me met un mois de congé maladie et qui va traire les vaches ? [...] je me suis levée avec 40 de température et je vais traire. » (Marie, AC, 08.11.2022)

Cette situation extrême illustre un processus de naturalisation de la douleur (Le Breton & Moretti, 2015), où la contrainte structurelle est intériorisée comme nécessité. En termes bourdieusiens, il s'agit d'une forme de violence symbolique : la domination ne s'exerce pas seulement par la contrainte directe, mais par l'inculcation de dispositions qui conduisent les dominées à percevoir leur propre souffrance comme allant de soi. Ici, l'absence de choix déclarée « *on n'a pas le choix* » est moins une description factuelle qu'une justification incorporée de l'ordre social.

Le même mécanisme est présent dans les verbatims où la pénibilité ne prend pas la forme d'un effort physique extrême, mais d'une préoccupation permanente pour la survie familiale et économique. Véronique le formule ainsi :

« On a l'impression d'être bien, en famille, mais c'est fragile, tout ça. On verra bien combien de temps ça va durer. » (Véronique, AB, 09.11.2023)

Cette fragilité, loin d'être perçue comme une pénibilité du travail, se trouve diluée dans une vision familiale normative, ce que la littérature décrit comme une forme de déplacement domestique des risques professionnels. Avril et Marichalar (2016) montrent que cet enchevêtrement entre travail rémunéré et travail domestique constitue un angle mort majeur des politiques de santé au travail : les effets différenciés du genre s'y inscrivent fortement, rendant les pénibilités féminines particulièrement difficiles à faire reconnaître (Avril & Marichalar, 2016).

La normalisation atteint un sommet lorsque la souffrance survient dans des moments où le corps nécessite biologiquement une rupture, comme l'illustre la scène du retour de maternité :

« Quand j'ai accouché, je suis revenue de la maternité, j'ai déposé le bébé et le couffin au milieu, et je suis allée traire. Je n'avais pas le choix, [...] c'est nos vies. Tous les jours sont pareils. » (Marie, AC, 08.11.2022)

Enfin, l'appropriation du discours du « mode de vie », tel qu'exprimé par Marie, « *C'est un rythme soutenu, mais c'est notre mode de vie à la ferme.* » (AC, 08.11.2022) constitue une justification culturelle permettant d'effacer la pénibilité derrière une identité professionnelle valorisée. Ce glissement s'inscrit au cœur de la violence culturelle telle qu'envisagée par Galtung : un ensemble de représentations qui légitime la souffrance, la rend acceptable, et empêche qu'elle puisse être pensée comme injuste.

Ainsi, à la lumière d'Avril et Marichalar, de Galtung et de Bourdieu, il apparaît que la pénibilité des éleveuses n'est pas simplement sous-estimée : elle est activement produite et invisibilisée par les cadres institutionnels, symboliques et genrés du travail agricole. Elle constitue une dimension centrale de la violence culturelle et symbolique qui structure le quotidien des femmes dans les fermes laitières.

Conclusion

L'ensemble de notre analyse montre que les violences structurelle, culturelle et symbolique constituent les trois piliers interdépendants d'un système qui façonne la vie des femmes dans les fermes laitières wallonnes. Ces violences ne relèvent ni d'événements isolés ni de comportements individuels, mais d'un agencement de politiques, de normes et de pratiques quotidiennes qui s'inscrivent dans la longue durée. La violence structurelle, d'abord, s'enracine dans la rationalité néolibérale qui gouverne aujourd'hui l'agriculture : dérégulation des marchés, exposition accrue à la concurrence mondiale, dépendance aux primes, bureaucratisation croissante et pressions économiques qui imposent une flexibilité permanente au travail agricole. Ces transformations ne sont pas neutres du point de vue du genre : elles intensifient la demande de travail féminin, renforcent la pluriactivité des femmes et les placent dans une situation de dépendance institutionnelle accrue.

La violence culturelle, ensuite, s'exprime à travers la naturalisation persistante d'une division sexuée du travail où le soin – aux enfants, aux animaux, à la famille, à la conformité administrative – demeure l'apanage des femmes. Même cheffes d'exploitation, celles-ci continuent d'être perçues comme responsables du care, leur rôle professionnel étant constamment réinscrit dans un horizon domestique. Les discours masculins, marqués par le silence sur ces tâches, contribuent à ancrer des normes culturelles qui assignent les femmes à des positions périphériques, tout en présentant ces assignations comme allant de soi.

Enfin, la violence symbolique opère sous la forme d'une invisibilisation et d'une disqualification du travail féminin. Le care, la charge mentale, l'administratif, la présence auprès des veaux ou des enfants sont considérés comme « naturels », « secondaires » ou « non professionnels ». Cette naturalisation produit un effet de légitimité : elle masque la dimension genrée de l'exploitation du travail féminin et conduit les femmes elles-mêmes à incorporer les normes qui fondent leur propre domination. Les scènes de pénibilité normalisée – travailler malade, reprendre le travail immédiatement après l'accouchement, cumuler emploi extérieur, tâches agricoles et charge domestique – témoignent de la manière dont les violences structurelles se rejouent dans les corps, les émotions et les trajectoires féminines.

En mettant en lumière ces dynamiques, cet article montre que les fermes laitières sont traversées par une triple violence qui s'inscrit dans les politiques agricoles, dans les représentations sociales et dans les pratiques familiales. Comprendre la situation des femmes en agriculture suppose donc de dépasser l'opposition entre contraintes économiques et normes de genre : les deux sont intimement imbriquées et co-produisent un ordre social où la place des femmes demeure structurée par la dévalorisation de leur contribution.

Les résultats de cette recherche ouvrent plusieurs pistes essentielles pour comprendre et transformer les rapports de genre dans les fermes laitières wallonnes. D'un point de vue

scientifique, il apparaît nécessaire d'examiner comment les nouvelles générations, qu'elles soient filles ou garçons, reconduisent ou bousculent les normes de succession, et d'analyser le rôle des organisations professionnelles – syndicats, coopératives ou laiteries – dans la reproduction ou la remise en question des inégalités. Croiser ces dynamiques avec les approches écoféministes permettrait d'interroger plus finement les liens entre exploitation du travail féminin, rythmes corporels et exploitation du vivant, tandis qu'une attention renouvelée aux dimensions émotionnelles, affectives et à la charge mentale agricole éclairerait la manière dont se construit la maisonnée exploitante.

Sur le plan des politiques publiques, cette recherche invite à repenser la reconnaissance statutaire du travail féminin, à intégrer systématiquement une analyse de genre dans les dispositifs de la PAC et à soutenir l'accès des femmes à la terre, à la formation et à la succession. Enfin, du côté des acteurs agricoles, l'ouverture d'espaces de discussion, la valorisation du travail invisible et l'instauration de formes plus égalitaires de gouvernance familiale constituent des leviers concrets pour dénaturiser la place des femmes. Ensemble, ces perspectives permettent d'imaginer des exploitations plus justes et véritablement égalitaires.

Bibliographie

- Adams, C. J., & Gruen, L. (2022). *Ecofeminism : Feminist intersections with other animals and the earth* (Second edition). Bloomsbury academic.
- Amin, S., Arrighi, G., Chesnais, F., Harvey, D., Itoh, M., & Katz, C. (2006). Qu'est-ce que le néolibéralisme ? *Actuel Marx*, 40(2), 12-23. <https://doi.org/10.3917/amx.040.0012>
- Avril, C., & Marichalar, P. (2016). Quand la pénibilité du travail s'invite à la maison : Perspectives féministes en santé au travail. *Travail et emploi*, (147), 5-26. <https://doi.org/10.4000/travailemploi.7110>
- Ayral, A. (2021). *La reconnaissance des femmes ayant fait le choix d'une profession agricole : État des lieux et vécus d'agricultrices wallonnes*. [Université Catholique de Louvain]. https://tapipedia.org/sites/default/files/la_reconnaissance_des_femmes_ayant_fait_le_c_hoix_dune_profession_agricole.pdf
- Bernardi, V. (2009). La domination masculine en agriculture. *Sextant*, (27), 249-256. <https://doi.org/10.4000/sextant.3670>
- Bessière, C. (2008). « Travailler à l'extérieur » : Des implications ambivalentes pour les compagnes d'agriculteurs: *Nouvelles Questions Féministes*, Vol. 27(2), 53-66. <https://doi.org/10.3917/nqf.272.0053>
- Cardon, P. (2004). Histoires de femmes, histoires de fermes : Chroniques comparées de l'Andalousie et de la Franche-Comté. *Cahiers du Genre*, n° 37(2), 131-153. <https://doi.org/10.3917/cdge.037.0131>
- Carpio Villarroel, C. (2025). *Analyse compréhensive des conditions de vie au travail des éleveur·euse·s de vaches laitières en Région wallonne (Belgique) dans un contexte néolibéral, 2019-2025*. « Entre bureaucraties, revenus et pénibilités » [Université Catholique de Louvain]. <https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal:311119>
- Carpio Villarroel, C., & Schadeck, N. (2026). *Un métier en tension : Comprendre les conditions de vie au de travail des éleveuses et éleveurs de vaches laitières en Wallonie* [Version illustrée].
- Carracillo, C. (2017). *Enjeux des mouvements des femmes rurales et paysannes au Nord et au Sud*. 84.
- Comer, C. (2016). Je négocie, nous négocions : Une affaire de femmes ou de couple agricole ? : *Négociations*, n° 25(1), 141-154. <https://doi.org/10.3917/neg.025.0141>

- Flynn, C., Damant, D., & Bernard, J. (2015a). Analyser la violence structurelle faite aux femmes à partir d'une perspective féministe intersectionnelle. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 28-43. <https://doi.org/10.7202/1029260ar>
- Flynn, C., Damant, D., & Bernard, J. (2015b). Analyser la violence structurelle faite aux femmes à partir d'une perspective féministe intersectionnelle. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 28-43. <https://doi.org/10.7202/1029260ar>
- Galtung, J. (1969). Violence, Peace, and Peace Research. *Journal of Peace Research*, 6(3), 167-191.
- Gautier, A. (Éd.). (2019). *Les violences de genre*. Presses de Sciences Po.
- Haugen, M. S., & Brandth, B. (1994). GENDER DIFFERENCES IN MODERN AGRICULTURE : The Case of Female Farmers in Norway. *Gender & Society*, 8(2), 206-229. <https://doi.org/10.1177/089124394008002005>
- Henrotte, S., & Van Den Broeck, G. (2026). How does gender shape the adoption of sustainable agricultural practices? Evidence from Belgium. *Journal of Rural Studies*, 121, 103919. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2025.103919>
- Kelly, L. (1991). *Surviving sexual violence*. Polity Press.
- Le Gall, A., Raison, C., Dockes, A. C., Bertrand, S., & Pflimlin, A. (2005). *Impacts de la conditionnalité environnementale des aides de la PAC sur les systèmes laitiers français*: 181. *Fourrages*, 67-93.
- Le Breton, D., & Moretti, C. (2015). *Entre douleurs et souffrances*. *Revue des sciences sociales*, 53, 6-7. <https://doi.org/10.4000/revss.2691>
- Lepour, G. (2025). *La conditionnalité sociale dans la Politique Agricole Commune 2023-2027 : Analyse d'une nouvelle exigence à travers le cycle politique et implications pour le secteur agricole wallon*. [Université Catholique de Louvain]. <https://thesis.dial.uclouvain.be/server/api/core/bitstreams/cd6e2726-ce07-45d8-9ed7-3406355c7f74/content>
- Marneffe, K. (2024). *La paysannerie laitière wallonne : État des lieux et perspectives* [Université de Liège]. <http://hdl.handle.net/2268.2/20973>
- Mies, M., & Shiva, V. (1998). *La praxis del ecofeminismo : Biotecnología, consumo y reproducción*. Icaria.
- Parazelli, M. (2008). *Violences structurelles*. *Nouvelles pratiques sociales*, 20(2), 3. <https://doi.org/10.7202/018444ar>
- Plumwood, V. (Éd.). (1993). *Feminism and the mastery of nature*. Routledge.
- Rignault, A. (2025). *La modernisation agricole a-t-elle dégradé la situation des femmes en agriculture?* *Recherches sociographiques*, 66(3), 729-742. <https://doi.org/10.7202/1121790ar>
- Shortall, S. (2001). *Women in the Field : Women, Farming and Organizations*. *Gender, Work & Organization*, 8(2), 164-181. <https://doi.org/10.1111/1468-0432.00127>
- SPW. (2025). *Genre—Etat de l'Agriculture Wallonne* (p. 15). Etat de l'Agriculture Wallonne. <http://etat.agriculture.wallonie.be/>
- Statbel. (2024). *CHIFFRES CLÉS DE L'AGRICULTURE* (STATBEL - La Belgique en chiffres, p. 21). *economie*. https://doc.statbel.fgov.be/publications/S510.01/S510.01F_Chiffres_cle_agri_2024.pdf